

- **Nom**
Radio Campus
- **Prénom**
Dijon
- **Adresse**
Esplanade Erasme 21000 DIJON
- **Raison sociale**
ADEXPRA

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
Le complexe du musicien
- **Description de l'activité**
Ou comment, à l'heure du tout numérique, l'artiste peut-il prétendre à une protection de son œuvre sans attenter à la liberté de partage et de diffusion ? La nouvelle directive européenne adoptée mi-septembre semble plus protectrice pour l'auteur et pourtant fortement critiquée par les plateformes et leurs utilisateurs. Mais concrètement, ça se passe comment en Europe ? Ça se passe comment sur le web ? Et dans tout ça, qu'attend-on de l'Europe ? Que peut-elle pour les artistes ? Viens échanger, donner ton avis, décrypter les règles européennes sur la protection des œuvres numériques en Europe.

En co-organisation avec Radio Campus France

- **Date et heure**
11/10/2018 18h-20h
- **Lieu**
Le comptoir Allemand

- **Nombre de participants**
15
- **Catégories de publics présents**
18-35 ans
- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**
Maitre Suplisson

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**
Protection des artistes sur internet suite à l'évolution de la directive européenne
- **Questions / attentes / problèmes soulevés**
Comment rémunérer équitablement les droits d'auteurs ?
Comment uniformiser les sociétés de gestion de droits à l'intérieur de l'Europe ?
Comment protéger les auteurs tout en permettant au consommateur de consommer librement et gratuitement ?
- **Pistes de proposition formulées**
Obliger les plateformes internet à rémunérer équitablement les artistes en dehors des sociétés de gestion de droit
Fixer des critères précis de la juste rémunération des auteurs
Préciser les règles de répartition de la rémunération perçue entre la société de gestion de droits et les artistes
Imposer la transparence des bénéfices des plateformes internet et de la rémunération versée aux sociétés de gestion de droits

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**
Les participants étant peu nombreux, chacun a pu s'exprimer librement et sur tous les sujets le concernant.